



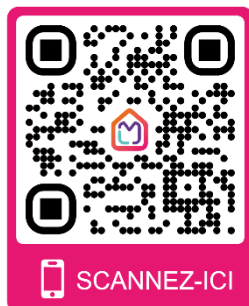
Société immobilière de service public
Parvis des Ecoliers, 1 • 4020 Liège
Service Location

☎ Tél de 09h à 12h: 04 349 40 40 tapez 2

✉ Candidats@maisonliegeoise.be

CACHET

Reçu le :



FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU LOYER D'EQUILIBRE

Procédure d'inscription

Vous devez :

- Compléter et signer le formulaire de candidature.
- Joindre tous les documents à fournir.

La Maison Liégeoise

- Vérifie que vous respectez les conditions d'admission.
- Vous informe par écrit de la recevabilité de votre candidature et de son numéro unique.
- En cas de candidature incomplète, vous serez informé des documents manquants.

À savoir

- Vous vous inscrivez auprès d'une seule société qui devient votre société de référence. Un registre de candidature centralisé permet aux autres sociétés de logements concernées par votre demande d'être informées automatiquement de votre inscription.
- Vous devez informer votre société de référence de tout changement de votre situation : adresse, numéro de téléphone, ressources, composition ménage, ...
- Vous devez renouveler votre demande de logement chaque année entre le 1^{er} janvier et le 15 février (sauf si votre candidature a été admise avant le 1^{er} juillet de l'année qui précède le renouvellement).
- Toute déclaration inexacte ou incomplète autorise votre société de référence à radier le dossier de candidature.

Comment nous renvoyer votre demande

Il existe plusieurs possibilités pour nous renvoyer vos documents :

Site web

Utiliser le Jotform sur notre site web

www.maisonliegeoise.be

Ou

Utiliser le QR-Code ci-dessus

E-mail

Renvoyer votre demande par mail à candidats@maisonliegeoise.be

Courrier

Renvoyez votre demande par courrier à
La Maison Liégeoise, Parvis des Ecoliers 1
4020 Liège

Autres

Déposer dans la
boîte aux lettres du
siège social

Conditions d'admissions

Avant de remplir ce formulaire, vérifier que vous respectez les conditions d'admission :

- Ne pas être propriétaire d'un logement : ne pas détenir un logement en pleine propriété ou en usufruit, sauf s'il est déclaré non améliorable, inhabitable ou confié en gestion auprès d'un opérateur immobilier public comme une Agence Immobilière Sociale
- Bénéficiaire de revenus annuels imposables ne dépassant pas :
 - Si vous êtes seul : 74.900€
 - Si vous êtes en ménage : 91.400€
 Montants augmentés de 3.400€ par enfant à charge.

Candidat.e.s :

Remplir lisiblement en MAJUSCULE

	CHEF DE MENAGE	CONJOINT.E OU COHABITANT.E
Nom et les prénoms	_____	_____
Sexe	masculin - féminin	masculin - féminin
Date et lieu de naissance	___/___/___ à _____	___/___/___ à _____
Etat civil	☐ célibataire ☐ veuf/veuve ☐ marié(e) ou cohabitant légal ☐ divorcé(e) ☐ séparé(e)	☐ célibataire ☐ veuf/veuve ☐ marié(e) ou cohabitant légal ☐ divorcé(e) ☐ séparé(e)
Nationalité	☐ Belge ☐ Union européenne autres que belges ☐ Autres ressortissants Nom du Pays _____	☐ Belge ☐ Union européenne autres que belges ☐ Autres ressortissants Nom du Pays _____
N° registre national	_____/_____/_____	_____/_____/_____
Origine des revenus actuels	☐ salaire ☐ indépendant ☐ chômage ☐ pension ☐ mutuelle ☐ CPAS ☐ allocation handicap ☐ sans revenus	☐ salaire ☐ indépendant ☐ chômage ☐ pension ☐ mutuelle ☐ CPAS ☐ allocation handicap ☐ sans revenus
Handicapé *	Oui – non	Oui- non
Téléphone / GSM	_____/_____	_____/_____
E-mail		
Adresse	N° et Rue _____ Code _____ Localité _____ Pays _____	N° et Rue _____ Code _____ Localité _____ Pays _____

Membres faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint ou le cohabitant).

1	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____ N° national ____/____/____ Lien de parenté : ☐ enfant à charge ☐ enfant hébergé ☐ ascendant ☐ autre _____ Origine revenus actuels : ☐ salarié ☐ indépendant ☐ Chômeur ☐ CPAS ☐ mutuelle ☐ pensionné(e) ☐ handicap * ☐ sans revenus Handicapé *: oui - non
2	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____ N° national ____/____/____ Lien de parenté : ☐ enfant à charge ☐ enfant hébergé ☐ ascendant ☐ autre _____ Origine revenus actuels : ☐ salarié ☐ indépendant ☐ Chômeur ☐ CPAS ☐ mutuelle ☐ pensionné(e) ☐ handicap * ☐ sans revenus Handicapé* : oui - non
3	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____ N° national ____/____/____ Lien de parenté : ☐ enfant à charge ☐ enfant hébergé ☐ ascendant ☐ autre _____ Origine revenus actuels : ☐ salarié ☐ indépendant ☐ Chômeur ☐ CPAS ☐ mutuelle ☐ pensionné(e) ☐ handicap * ☐ sans revenus Handicapé *: oui – non
4	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____ N° national ____/____/____ Lien de parenté : ☐ enfant à charge ☐ enfant hébergé ☐ ascendant ☐ autre _____ Origine revenus actuels : ☐ salarié ☐ indépendant ☐ Chômeur ☐ CPAS ☐ mutuelle ☐ pensionné(e) ☐ handicap * ☐ sans revenus Handicapé oui - non

*La personne atteinte d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste est assimilée à une personne porteuse d'un handicap.

Attestation SPF Sécurité sociale ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après 65 ans pour les membres concernés par une des situations suivantes ;

- être atteint à au minimum 66% d'une insuffisance ou d'une diminution de la capacité physique ou mentale ;
- avoir la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins ;
- avoir un manque d'autonomie fixé à 9 points.

Pour les enfants avec allocations familiales, attestation avec un minimum de 4 points dans le pilier 1

▲ ▲ ▲ La Maison Liégeoise NE FAIT PAS de photocopies

Composition de famille

- ☐ Une copie **recto-verso de la carte d'identité** de tous les membres du ménage

Preuve que les demandeurs ne sont pas propriétaires

Ne pas détenir un logement en pleine propriété ou en usufruit, sauf s'il est déclaré non améliorable, inhabitable ou confié en gestion auprès d'un opérateur immobilier public

- ☐ La déclaration sur l'honneur de **NON PROPRIETE** complétée et signée par le ou les demandeurs (**Annexe 1**)

Eventuellement :

- ☐ Copie **du mandat de gestion** avec l'opérateur immobilier.
- ☐ Attestation du notaire stipulant la vente du bien.
- ☐ Copie du compromis de vente dont les clauses suspensives ne sont pas d'application.

Documents à fournir en fonction de l'origine des revenus actuels pour chaque membre du ménage de plus de 18 ans.

- | | |
|--|---|
| ☐ <u>Pension</u> | Un tableau du SPF Pensions mentionnant les montants perçus. |
| ☐ <u>Salaire</u> | Les 3 dernières fiches de salaire reprenant un mois complet.
Si vous travaillez à temps partiel, fournir une attestation officielle mentionnant le complément des revenus des allocations de chômage, de la mutuelle ou du CPAS. Les données doivent correspondre. Par exemple, si la fiche de salaire reprend les données de juin, fournir une attestation pour un complément éventuel perçu également pour le mois juin. |
| ☐ <u>Allocations chômage</u> | Une attestation du syndicat ou de la CAPAC spécifiant le taux journalier et le nombre de jours de chômage. |
| ☐ <u>Indemnités mutuelle</u> | Une attestation de la mutuelle mentionnant le taux journalier d'indemnisation avec le pourcentage éventuel d'invalidité. |
| ☐ <u>Revenus d'Intégration Sociale CPAS</u> | Une attestation du CPAS mentionnant le montant mensuel perçu. |
| ☐ <u>Allocations handicap</u> | Une attestation du Service Public Fédéral Social (Vierge Noire) ou les derniers extraits de compte. |
| ☐ Si un des membres du ménage de plus de 18 ans n'a pas de revenus , | une déclaration sur l'honneur. |

Autres ressources financières

D'autres rentrées financières peuvent être prises en considération pour évaluer votre capacité à vous acquitter du montant du loyer. Il en va de votre responsabilité de prouver votre capacité financière en joignant à votre candidature la preuve de la perception de ces ressources. Celle-ci peut être apportée de plusieurs façons (attestation, extrait de compte, décision judiciaire, fiche de paie déterminant le montant de chèque repas...

(Annexe 2) : liste des ressources qui peuvent être prises en compte.

Documents à joindre si vous êtes dans les situations suivantes (validité maximum 3 mois)

Si vous avez des enfants

Si le ménage comporte un ou plusieurs enfants en hébergement

Jugement, acte notarié ou convention passée devant un médiateur familial agréé.
Document(s) probant(s) + numéro du registre national pour les enfants en hébergement.

Le document doit préciser explicitement que le droit couvre au moins une nuit (notion d'hébergement).

Seuls les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d'allocations familiales seront pris en considération comme étant en hébergement.

Si vous payez une pension alimentaire, une part contributive, ou une rente alimentaire

Extrait de compte des 6 derniers mois prouvant les versements de la pension alimentaire.

Copie du jugement stipulant le montant.

Si un membre du ménage

est enceinte :

Une attestation délivrée par le médecin gynécologue précisant la date d'accouchement.

Nombre de chambres

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation. Il n'est dès lors pas nécessaire d'indiquer votre choix. Il est prévu :

- Une seule chambre pour les personnes seules et pour les couples.
- Une chambre supplémentaire pour :
 - Les personnes seules de plus de 65 ans.
 - Les couples dont l'un des membres a plus de 65ans.
 - Les couples dont un membre a un handicap reconnu ou est atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.
- Pour les enfants :
 - Une chambre pour un enfant unique.
 - Deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de 10 ans et minimum 5 ans d'écart.
 - Deux chambres pour deux enfants de sexe différents si l'un d'entre eux a plus de 10 ans.
 - Une chambre par enfant avec handicap reconnu ou atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.

Dérogation au nombre de chambres

- ☐ Si le logement proportionné à la composition de ménage porte sur un logement de 5 chambres ou plus, vous pouvez demander l'autorisation à la Société que votre candidature porte également sur un logement d'une chambre en moins.
En cas d'attribution, vous ne pourrez pas demander une mutation pendant 3 ans.
- ☐ Si vous souhaitez que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soient dans la même chambre, vous pouvez en faire la demande à la Société.
En cas d'attribution, vous ne pourrez pas demander une mutation pendant 3 ans.
- ☐ Si vous ne souhaitez pas la chambre supplémentaire au regard d'un handicap ou d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.
- ☐ Si vous ne souhaitez pas la chambre supplémentaire dès lors qu'un membre du ménage a plus de 65 ans ou est reconnu handicapé.

Toute autre demande de dérogation au nombre de chambre doit faire l'objet d'une demande motivée à la Société.

Choix du type de logement

Il vous est demandé de porter un choix sur le type de logement : maison et/ou appartement.

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif comme « uniquement maison » peut donc allonger le temps d'attente. **Soyez attentif au fait que le patrimoine de La Maison Liégeoise est presque exclusivement composé d'appartements.**

Un seul choix

- ☐ Maison ou appartement
- ☐ Maison uniquement
- ☐ Appartement uniquement

Préférence

- ☐ de préférence avec jardin
- ☐ de préférence avec garage

➤ Souhait quant à accessibilité de logement

Vous pouvez informer d'un souhait quant à l'accessibilité du logement (ex. : uniquement- avec ascenseur et / ou situé au rez-de chaussée).

Description des aménagements souhaités.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ATTENTION :

Pour déroger à l'ordre d'attribution, seules les demandes certifiées par le certificat médical conforme à l'annexe 3 seront prises en considération

Etendue géographique de votre demande

Vous avez la possibilité de sélectionner maximum 5 communes ou 5 sections de commune ou encore des quartiers.

Les logements de La Maison Liégeoise sont situés la commune de Liège et répartis sur 2 sections de commune (4000 et 4020 Liège).

Vous pouvez choisir d'autres communes ou sections de commune wallonnes. Les autres sociétés de logement concernées par votre demande sont automatiquement informées de votre inscription pour un de leur logement.

SOIT, vous choisissez **5 communes (entités) au maximum** à classer par ordre de préférence :

SOIT, vous choisissez **5 sections de commune ou quartiers au maximum** à classer par ordre de préférence

POSSIBILITE 1		POSSIBILITE 2																
Choisir maximum 5 communes (entités) que vous classez par <u>ordre de préférence</u> Votre demande porte alors sur toutes les sections de commune qui en dépendent.	OU	Choisir maximum 5 sections de commune ou quartier que vous classez par <u>ordre de préférence</u> . Votre demande portera alors uniquement sur les sections de communes ou quartiers choisis																
Exemple , Si vous choisissez la commune « LIEGE », votre candidature porte sur les sections de commune de Glain; Liège (4000); Liège (4020); Rocourt; Bressoux; Jupille-Sur-Meuse; Wandre; Grivegnée; Angleur; Chênée; Sclessin; Ans.		Exemples, La section de commune 4000 LIEGE porte aussi sur des quartiers : <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <tr> <td>4000 LIEGE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cointe</td> <td>Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres</td> </tr> <tr> <td>Nord (Saint-Léonard)</td> <td>Appartement avec 1 ou 3 chambres et 1 de 4 chambres Maison avec 2 ou 3 chambres</td> </tr> <tr> <td>Sainte-Walburge</td> <td>Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres</td> </tr> <tr> <td>Their-à-Liège</td> <td>Appartement avec 1 ou 2 chambres Maison avec 2 ou 3 chambres et 4 avec 4 chambres</td> </tr> </table> <table border="1" style="margin-top: 20px;"> <tr> <td>4020 LIEGE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Amercoeur</td> <td>Appartement avec 1 chambre Maison avec 3 chambres</td> </tr> <tr> <td>Droixhe</td> <td>Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres</td> </tr> </table>	4000 LIEGE		Cointe	Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres	Nord (Saint-Léonard)	Appartement avec 1 ou 3 chambres et 1 de 4 chambres Maison avec 2 ou 3 chambres	Sainte-Walburge	Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres	Their-à-Liège	Appartement avec 1 ou 2 chambres Maison avec 2 ou 3 chambres et 4 avec 4 chambres	4020 LIEGE		Amercoeur	Appartement avec 1 chambre Maison avec 3 chambres	Droixhe	Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres
4000 LIEGE																		
Cointe	Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres																	
Nord (Saint-Léonard)	Appartement avec 1 ou 3 chambres et 1 de 4 chambres Maison avec 2 ou 3 chambres																	
Sainte-Walburge	Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres																	
Their-à-Liège	Appartement avec 1 ou 2 chambres Maison avec 2 ou 3 chambres et 4 avec 4 chambres																	
4020 LIEGE																		
Amercoeur	Appartement avec 1 chambre Maison avec 3 chambres																	
Droixhe	Appartement avec 1 ou 2 ou 3 chambres																	

Comment souhaitez-vous faire votre choix ?

☐ Par commune (entité)

☐ par section de commune ou quartier

Votre choix en matière géographique classé par ordre de préférence (max 5)

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-

Autres renseignements

Etes-vous déjà locataire d'un logement social ?

☐ non

☐ oui

Etes-vous déjà locataire d'un logement à loyer d'équilibre ?

☐ non

☐ oui

Si vous êtes déjà locataire d'un logement social ou d'un logement à loyer d'équilibre...

Combien de chambre(s) compte votre logement actuel ?

Votre logement se trouve dans quelle Société de logement de service public ?

Nom de la Société : _____

Voies et recours:

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de 'Ecluse 21 à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante: Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur.

Obligation des signataires et signatures

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) nécessite votre accord explicite quant au traitement de vos données à caractère personnel :

« Par la présente, nous (reprendre ici NOM & Prénom du candidat, conjoint et enfants >13 ans)

- _____	- _____
- _____	- _____
- _____	- _____

Donnons notre consentement explicite à la SRL La Maison Liégeoise pour le traitement de nos données à caractère personnel (ou celles de la personne mineure de 13 ans dont nous sommes le représentant légal) qui pourront uniquement être traitées en vue de la gestion de notre dossier pour l'accès à un logement public et ce, dans le respect des finalités décrites dans notre charte vie privée.

Notre « charte vie privée », fait partie intégrante de notre politique de gestion des données à caractère personnel. Elle peut être modifiée à tout moment et peut être consultée via le lien suivant : www.lamaisonliegeoise.be

- Je certifie sur mon honneur que la présente déclaration est sincère et véritable
- Je m'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement de mes revenus et de mon patrimoine, et j'autorise de manière permanente la Société à demander à l'administration des finances tous les documents y relatifs.
- Je m'engage à signaler à la Société tout changement d'adresse, de composition familiale ou de revenus.

Le non-respect de vos engagements entraîne la radiation de la demande.

Fait à Liège, le _____

Signature précédée de la mention LU ET

APPROUVE du candidat

Signature précédée de la mention LU ET APPROUVE

du conjoint ou du cohabitant

(ANNEXE 1)

Nom et adresse de l'expéditeur
(administration du logement, organisation
sociale du logement) :



Parvis des Ecoliers 1

4020 LIEGE

Personne de contact : Service Location

Tél. : 04/349.40.40 de 9h à 12h (taper2)

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement
social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement
social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du
demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le
contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.
Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer !**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :

Logement social (Code wallon du Logement)

Condition de propriété dans le chef du demandeur

**CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées
par cette déclaration :**

DEMANDEUR : (nom + prénom)

Né le lieu de naissance

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) (nom + prénom)

Né le : Lieu de naissance :

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Domicile : (rue – numéro – bte.)
(Code postal) (commune).....

Organisme : LA MAISON LIEGEOISE.....N° dossier :
Identité du demandeur : Nouvelle candidature

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur est, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (vois case 1) **déclare(nt) sur l'honneur :**

- A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tels que mentionnés en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1	BIEN 2
<u>NEANT</u>	<u>NEANT</u>
Commune – pays :	
Rue ou lieu-dit :	
Désignation cadastrale :	
Nature du bien (2) :	
Nature du droit (3) :	

- B. Que dans le courant des (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date d'aliénation	Situation et nature du bien	Prix obtenu ou valeur estimée
-------------------	-----------------------------	-------------------------------

PAS D'APPLICATION

Signatures obligatoires

DATE	DEMANDEUR	CONJOINT OU COHABITANT
------	-----------	------------------------

- (1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
(5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

(Annexe 2)

Ressources : revenus imposables de l'ensemble des membres du ménage

et toutes rentrées financières non imposables telles que :

- Les allocations familiales pour enfants à charges
- Les allocations familiales et d'orphelins
- Le complément familial au pécule de vacances
- Les allocations de naissance
- Les primes d'adoption
- La partie « non imposable » des rentes alimentaires perçues
- Les allocations octroyées aux personnes handicapées :
 - L'allocation ordinaire ou spéciale et la majoration pour handicap
 - L'allocation complémentaire qui remplace l'allocation ordinaire ou spéciale quand la personne handicapée atteint l'âge de la pension.
 - L'allocation pour l'aide d'une tierce personne.
 - L'allocation de complément de revenu garanti aux personnes âgées.
- L'allocation de remplacement de revenus
- L'allocation d'intégration
- L'allocation pour l'aide aux personnes âgées
- Les allocations des pompiers volontaires et des agents volontaires de la protection civile.
- La partie « non imposable » du revenu d'un contrat de travail ALE.
- Les avantages de l'intervention de l'entreprise dans les titres-repos électroniques, les chèques sport/culture ou les éco-chèques .
- Les bourses d'études allouées aux étudiants pour leur permettre de faire des études déterminées et de perfectionner leur formation.
- Le revenu d'intégration sociale
- Les indemnités pour l'aide d'une tierce personne
 - Les allocations pour l'aide d'une tierce personne
 - Le complément d'indemnité d'invalidité
 - Les majorations des indemnités aux victimes d'accidents du travail pour l'aide d'une tierce personne
- Les rémunérations « non imposables payées ou attribuées d'un contrat de travail flexi-job.

(Annexe 3)

Attestation médicale à compléter par un médecin spécialiste

Je soussigné, ..., Docteur en médecine, atteste que Madame / Monsieur
(Biffer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro national :

Adresse :

.....

N° téléphone :

Est atteint(e) d'une maladie dégénérative et que celle-ci conduira inévitablement à une déficience motrice.

Pour les raisons de santé attestées par la présente attestation, le/la patient(e) a / aura besoin au sein de son logement des adaptations concrètes suivantes :

❖ Accessibilité :

- Physique : escaliers : ☐ oui : combien de marches maximums _____
☐ non

❖ Logement :

- Maison (rez-de-chaussée + un étage) ☐ oui
☐ non
- Appartement si à l'étage sans marches car accessibilité par un ascenseur ☐
rez-de-chaussée avec marches ☐
1^{er} étage avec marches + un étage (duplex) ☐

❖ Logement PMR (Personne à Mobilité Réduite) indispensable : ☐ oui

☐ non

Autres besoins :

.....
.....
.....

Date :

Signature et cachet du médecin :

Traitement des données à caractère personnel

La société de logement de service public s'engage à respecter les dispositions normatives relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de sa mission, notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).